

# DISTRICT DES YVELINES DE FOOTBALL

## COMITE DE DIRECTION

REUNION DU MERCREDI 13 MARS 2019

---

**Présidence :** M. Jean-Pierre MEURILLON

**Présents :** Mmes Sandrine SANCHEZ, Josiane JOURDAN, Valérie TARDIVEL, MM. Pierre GUILLEBAUX, Guy BEAUBIAT, Jean-Luc BOIVIN, Gérard DACHEUX, Yves AVOIRTE, Jean-Loup LEPLAT, Ali SAHALI, Jean VESQUES,

**Excusés :** Mme Fatna JDANI, MM. Laurent HOUIN, Mustapha JINAMI,  
M. Philippe DEBEAUPUIS, Président de la Commission de District de l'Arbitrage,

**Assistent :** M. William MARISSAL, Directeur  
M. Michel ROBLES, Conseiller Technique Départemental

\*\*\*\*\*

**La séance est ouverte à 18 h 30**

\*\*\*\*\*

### 1 / ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DE DIRECTION DU 30/1/2019

Le procès-verbal de la réunion du Comité de Direction du 30/1/2019 a été transmis, le 11/2/2019, aux membres du Comité, pour observations éventuelles, avant sa publication.

Il a été publié dans le N° 1 599 du journal numérique « Yvelines Football », du 19/2/2019.

Il est **adopté à l'unanimité**.

### 2 / INFORMATIONS DU PRESIDENT

Le Comité de Direction est informé, notamment, des événements suivants :

- ✓ le 5/2, au siège du District : **Rencontre avec les clubs Futsal des Yvelines**
- ✓ le 7/2, au siège de la Direction Régionale du Crédit Agricole à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX : **Tirage au sort des différentes Coupes des Yvelines avec la participation** de deux jeunes joueuses de moins de 20 ans, licenciées au F.C. PARIS SAINT-GERMAIN, Sandy BALTIMORE (24 sélections en Equipes de France Jeunes) et Kenza ALLAOUI (également Internationale Jeunes).

Ce fut également l'occasion, pour le District, de **fêter deux jeunes pratiquant(e)s**, marquant chacune et chacun l'atteinte à des chiffres historiques pour le District.

Il s'agissait d'Aloïse de LAFERRIERE, licenciée U 16 F à l'A.S. GUERVILLE-ARNOUVILLE, **40 000<sup>ème</sup> licencié(e) de la saison**, chiffre jamais atteint depuis la saison 2006 / 2007, et de **Yohan EDORH**, licencié U 13 de l'A.S. MONTIGNY-LE-BRETONNEUX, étant lui le **40 541<sup>ème</sup> licencié(e)**, **chiffre historique jamais atteint depuis la création du District**.

Aloïse, accompagnée par le Responsable Technique de son club, Michel TISON, s'est dite impressionnée par cet exercice nouveau pour elle dans le milieu du football, dont elle fait partie depuis peu. Son club connaît d'ailleurs une forte progression chez les jeunes, avec 160 U 7 à U 13 pour 363 licencié(e)s.

Yohan, quant à lui, était encore plus récemment entré dans une carrière footballistique puisqu'il venait de recevoir sa licence seulement quelques semaines plus tôt. Défenseur dans son équipe, il avait hâte maintenant d'entrer dans le vif du sujet.

- ✓ le 9/2, au Théâtre Madeleine-Renaud, à TAVERNY (Val d'Oise) : **Colloque « L'Envol du Football Féminin - Enjeux et perspectives »**, organisé par le District du Val-d'Oise et l'Amicale des Éducatrices du Val-d'Oise

C'est Carine GALLI, journaliste sportive, qui animait les débats, auxquels ont participé de nombreux invités de marque : **Brigitte HENRIQUES**, Vice-Présidente Déléguée de la F.F.F., **Laura GEORGES**, Secrétaire Générale de la F.F.F., **Peggy PROVOST**, ex-joueuse internationale, Entraîneuse Nationale au Pôle France à l'I.N.S.E.P., **Frédéric AUBERT**, Entraîneur National, Référent Préparation Athlétique de l'équipe de France Féminine A et **Maxime GASPARD**, kinésithérapeute de l'équipe de France Féminine A, qui ont répondu aux objectifs multiples de ce Colloque, en dressant un état des lieux, en répertoriant les vrais accélérateurs de développement et en décelant de nouvelles pistes de réflexion.

- ✓ le 13/2, au siège du District : **Réunion de la Commission Départementale Prévention, Médiation, Education (C.D.P.M.E.)**, en présence de **M. Mustapha LARBAOUI**, Animateur de la **Commission Régionale Prévention, Médiation, Education (C.R.P.M.E.)**

- ✓ **Les Rendez-vous du C.R.I.B. (Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles) et du Club Asso Emploi :**

- le 13/2, à TRAPPES, sur le thème : « **L'association et la fonction d'employeur** » (pour les dirigeants et bénévoles d'associations du secteur sport)

- ✓ le 15/2 : **Lancement, par la F.F.F., de l'opération « Clubs 2<sup>ème</sup> Etoile »**

Grâce aux retombées du titre de Champion du monde 2018, la Fédération a décidé de doter en matériel sportif près de 13 400 clubs amateurs, pour un montant total de 10 M €

Baptisée « Clubs 2<sup>ème</sup> Etoile » cette opération sans précédent vient s'ajouter au budget global déjà alloué au football amateur cette saison, soit 86 M €

Cette aide exceptionnelle se concrétisera par, d'une part des dotations de matériel et d'autre part des formations.

Le volet « **Dotation** » est destiné aux plus petits clubs pour leur permettre d'accueillir au mieux leurs licenciés et aux clubs formateurs. Plus de 16 900 bons « Dotation » de 500 à 700 € pour du matériel sportif ou du textile Nike.

**Pour bénéficier de ce volet « Dotation », les clubs éligibles (voir encadré ci-dessous) doivent, après réception d'un mail sécurisé sur la messagerie officielle du club, se connecter sur le site : [footamateur.fff.fr](http://footamateur.fff.fr)**

**Le volet « Formation »** est destiné aux éducateurs, dirigeants et arbitres des clubs amateurs investis dans le football pour les jeunes. 10 000 clubs amateurs environ sont concernés. **Ces bons de Formation sont disponibles sur les sites Internet des Ligues régionales et des Districts.**

#### **Mode d'emploi « Dotation »**

Les clubs amateurs éligibles au volet « Dotation » pour acquérir du matériel sportif (ballons Nike, mini-buts, kits d'entraînement) ou du textile Nike (maillots, shorts, chaussettes ou survêtements) :

- **clubs de moins de 100 licenciés** = bon d'une valeur de 500 € pour kit « textile » uniquement,
- **clubs spécifiques Futsal d'au moins 10 licenciés** = bon d'une valeur de 500 € pour kit « textile » uniquement,

- **clubs disposant d'une école de football masculine d'au moins 10 licenciés U 6-U 13** = bon d'une valeur de 600 € pour kit « matériel sportif » ou kit « textile »,

- **clubs disposant d'une école de football féminine d'au moins 10 licenciés U 6 F-U 13 F** = bon d'une valeur de 700 € pour kit « matériel sportif » ou kit « textile ».

Pour tout renseignement, par mail uniquement : [operationclubs2etoiles@fff.fr](mailto:operationclubs2etoiles@fff.fr)

- ✓ le 19/2, à TRAPPES : **Réunion d'information organisée par Profession Sport et Vie associative 78 sur le thème : « Rôles et responsabilités des femmes dirigeantes d'associations »**, dans le cadre du réseau Femmes et Sport.

**Comment s'organise la gouvernance de votre association ? Quelles sont les différentes missions des instances de décision ? Quels sont leurs rôles respectifs ? Quelles sont les responsabilités des membres élus ?**

- ✓ le 23/2, à CONFLANS SAINTE-HONORINE : **Remise du Label Jeunes, niveau Espoir, au CONFLANS F.C.**
- ✓ le 7/3, au Palais de Justice de VERSAILLES : **Réunion avec la Direction départementale de la Cohésion Sociale (D.D.C.S.) et le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de VERSAILLES, à propos de la création d'un Espace Réparation**

Une autre réunion se tiendra le jeudi 14/3, dans le but de procéder à la rédaction du projet de convention à intervenir et de proposer la composition de la future Commission « Espace Réparation 78 » et le circuit de fonctionnement de cette Commission.

L'objectif sera que la D.D.C.S. puisse adresser ces propositions, validées par Mmes Christine JACQUEMOIRE et Sylvie PASCAL-LAGARRIGUE, à M. Vincent LESCLOUS, Procureur de la République, au plus tard le vendredi 15/3, en vue d'une nouvelle réunion plénière avec le Parquet de VERSAILLES d'ici la fin mars 2019.

- ✓ le 9/3, au siège du District : **Formation « Dirigeant(e)s Football à 11 »**
- ✓ le 9/3, au siège du District : **Formation « Dirigeants / Accompagnateurs Football d'Animation »**

### **3 / LES SUITES DE LA RENCONTRE MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION / PRESIDENTS DES CLUBS YVELINOIS, DU 12/1/2019, A CLAIREFONTAINE**

**Le Comité fait le point sur les différents thèmes qui avaient été abordés lors de la Journée du 12/1/2019 :**

- **La réforme des catégories de jeunes - Les conséquences et les questions** (Ali SAHALI)

Cf. le point N° 5 ci-après pour ce qui est de la création d'un Championnat U 19 / U 20.

- **Le calendrier et les jours et horaires des matches** (Gérard DACHEUX)

Des réunions de travail se sont tenues, avec comme objectifs :

- . de remettre le Football Féminin à sa juste place, avec des horaires fixes,
- . de rassembler les U 7 / U 9, dans le but que les déplacements ne soient pas trop importants,
- . d'avoir une plus grande diversification des clubs qui se rencontrent.

- **La police des terrains - La prévention et la gestion des incivilités - Utilisation de la Commission Départementale Prévention, Médiation, Education** (Guy BEAUBIAT)

Une réunion devrait être organisée très prochainement à ce sujet.

➤ **La communication du District vers les clubs et des clubs vers le District** (Valérie TARDIVEL)

Le bilan de la journée du 12/1 a été communiqué à la Commission Promotion, Information, Communication du District.

Le site Internet a fait l'objet de modifications et un projet de recours à un autre vecteur de communication (Facebook) est en cours d'élaboration.

➤ **La représentativité des clubs lors des Assemblées Générales du District** (Jean-Pierre MEURILLON)

Il s'agit de la question du nombre de voix attribuées aux clubs, en fonction du nombre de leurs licenciés, lors des Assemblées Générales du District.

Une réunion du Groupe de réflexion est programmée le 19/3, au siège du District, réunion à laquelle ont été conviés des représentants de 14 clubs de toutes importances d'effectifs.

➤ **Pour vous, à quoi sert le District ?** (Jean-Luc BOIVIN)

De nombreuses suggestions ou questions ont été formulées et devront nécessiter une réflexion très approfondie.

#### **4 / CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES**

En vue de l'Assemblée Générale du samedi 15/6, à CHEVREUSE, où il y aura lieu à élection d'un médecin (en remplacement du Dr Daniel BISSONNET) et d'un membre indépendant du Comité de Direction (en remplacement de M. Christian MEYER), le Comité procède à la constitution de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales :

- . M. Pierre FRAMBOURG, Président
- . M. Jean-Pierre LEDUC, Vice-Président
- . M. Jean-Claude CORNUAULT
- . M. Jean-Marc DENIS
- . M. Francis DUPRE
- . Mme Cécile ESPINE
- . Mme Lydia FERRENBACH
- . M. Hervé LE GALL
- . M. Alain REMY
- . M. Laurent TESSIER

Il est rappelé qu'aux termes de l'article 16 des Statuts du District, cette Commission a compétence pour :

- se prononcer sur la recevabilité des candidatures par une décision prise en premier et dernier ressort,
- accéder à tout moment au bureau de vote,
- adresser au Comité de Direction tout conseil et toute observation relatifs au respect des dispositions statutaires,
- se faire présenter tout document nécessaire à l'exécution de ses missions,
- exiger lorsqu'une irrégularité est constatée, l'inscription d'observations au procès-verbal, avant ou après la proclamation des résultats.

Il est également rappelé que le rôle de cette Commission a été modifié par l'article 2.3) du décret N° 2016-1054 du 1<sup>er</sup>/8/2016 et qu'elle a désormais compétence pour « **se prononcer sur la recevabilité des candidatures par une décision prise en premier et dernier ressort** », alors que jusqu'alors, son rôle était seulement d'« émettre un avis à l'attention du Comité de Direction sur la recevabilité des candidatures ».

Le Président Jean-Pierre MEURILLON indique qu'il fera part au Comité, lors de sa réunion du 10 /4, des propositions qu'il fera à l'Assemblée Générale.

## **5 / LA CREATION D'UN CHAMPIONNAT U 19 / U 20 A COMPTE DE LA SAISON 2019 / 2020**

Il est rappelé que le projet de la Ligue de créer un Championnat U 19 / U 20 a fait l'objet, par la Ligue, d'une consultation de 611 clubs dont **le détail des résultats**, par tranche du nombre de licenciés et en distinguant les clubs de Ligue et les clubs de District, avait **suscité quelques interrogations**.

Il avait donc décidé, lors du Comité de Direction du 30/1, de **procéder à ce sujet à une consultation des clubs Yvelinois concernés**, dans le but de déterminer quelle devrait être l'offre de pratique que le District leur proposera.

A noter que depuis, s'est tenue, le 16/2, au siège de la Ligue, une réunion du Collège des Présidents de Clubs.

Il semble que la Ligue envisage - mais ce n'est pas une décision ferme - un Championnat à 48 ou 36 équipes, en fonction des engagements (alors que les actuels Championnats de Ligue comportent actuellement 84 équipes (12 en R 1, 24 en R 2 et 48 en R 3).

La consultation a été réalisée, par le District, auprès des 52 clubs Yvelinois concernés et **37 clubs ont répondu (soit 71,15 %)** :

<b>- les résultats de cette consultation</b> sont les suivants :	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
. sur l'organisation, par le District, d'un Championnat U 20, ouvert aux U 20 et aux U 19	<b>16 clubs</b>	21 clubs
. sur l'intention, si ce Championnat est créé en District, d'y engager une ou plusieurs équipes (en général, 1 équipe)	<b>15 clubs</b>	22 clubs
. sur l'intention, si ce Championnat n'est pas créé, d'engager une ou plusieurs équipes Seniors supplémentaires (en général, 1 équipe, ou 1 équipe C.D.M.)	<b>11 clubs</b>	26 clubs

Le Comité de Direction décide, pour la saison 2019 / 2020, **la création de ce Championnat U 19 / U 20, dans lequel pourront s'engager tous les clubs qui le souhaiteront**.

Reste la question de l'horaire des rencontres.

S'il y a lieu, la hiérarchie sera liée aux classements des clubs dans les Championnats U 19 de la saison 2018 / 2019.

La question reste également de savoir si une telle équipe pourrait permettre aux clubs de satisfaire à leurs **obligations en matière d'équipes de jeunes**, et si oui, dans quelles conditions.

## **6 / NOMINATION DE MEMBRES DE COMMISSIONS DU DISTRICT POUR LA SAISON 2018 / 2019**

Le Comité procède aux nominations suivantes :

### **COMMISSION FORMATION**

M. Christophe CONSIGLI, membre stagiaire

### **OBSERVATEUR EN ARBITRAGE**

M. Tiago TINOCO

## **7 / LA TECHNIQUE**

MM. Michel ROBLES, Conseiller Technique Départemental, et Gérard DACHEUX font un **point sur les diverses formations techniques organisées par le District et les opérations de détections / sélections.**

### ➤ **FORMATIONS**

#### ✓ **Module U 9 spécifique féminin, les 25, 26/1 et 1<sup>er</sup>, 2/2/2019, à TRAPPES :**

12 inscrites / 8 participantes effectives, 6 ont été attestées / 4 clubs  
Conditions difficiles pour mener le stage (neige, absences)

#### ✓ **Modules U 17-U 19 et Senior du 11 au 14/2, en internat à CLAIREFONTAINE :**

18 stagiaires dont 2 femmes. 11 clubs représentés  
Conditions idéales. Groupe intéressant avec une bonne participation

#### ✓ **Module Senior les 25 et 26/2, à VOISINS LE BRETONNEUX (report du 30 et 31/10/2018) :**

18 inscrits / 17 présents / 15 clubs représentés  
Très bon accueil et bonnes installations avec buts mobiles pour entraînement Senior.

#### ✓ **Modules U 9 les 26 et 27/2, à SARTROUVILLE :**

18 inscrits / 1 absent / 10 clubs représentés

#### ✓ **Module U 11 les 28/2 et 1<sup>er</sup>/3 à SARTROUVILLE :**

18 inscrits / 1 absent / 10 clubs représentés  
Très bon accueil du club recevant.

#### ✓ **Modules U 13 et U 15 du 5 au 8/3, en internat, à CLAIREFONTAINE :**

18 inscrits / 1 absent / 11 clubs représentés  
Conditions idéales. Bonne participation des stagiaires.  
En bonus, l'observation d'une période du match FRANCE / DANEMARK U 17

#### ✓ **Module Gardiens de but Découverte les 8 et 9/3, à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE :**

8 inscrits / 2 absents / 6 clubs représentés

#### ✓ **Module Futsal Découverte le samedi 9 mars à MANTES LA VILLE :**

18 inscrits / 1 absent / 13 clubs représentés  
Inscriptions assez tardives, mais réel intérêt pour la formation et le développement de la pratique.  
Animation sur le terrain et connaissance de la pratique très appréciée de Julien VERRIEST, professeur E.P.S. en charge de la section sportive LA VAUCOULEUR et Educateur au F.C. MANTOIS 78.

#### ✓ **Certifications C.F.F. 2 / C.F.F. 3 le samedi 2/3, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX :**

C.F.F. 2 : 14 inscrits / 1 absent / 11 validés / 2 échecs  
C.F.F. 3 : 5 inscrits / 2 absents / 2 validés / 1 échec  
Très bonnes conditions pour les candidats.

### ➤ **PROGRAMME D'EXCELLENCE SPORTIVE (Détections / Sélections)**

#### ✓ **Détection U 13 G (nés en 2006)**

42 joueurs ont été retenus pour participer au Concours d'entrée à l'I.N.F. le 1<sup>er</sup> mars à CLAIREFONTAINE.

19 sont retenus pour le 2<sup>ème</sup> tour qui aura lieu les 4 mercredis du 13/3 au 3/4, avant le stage final.

✓ **Détection U 14 G (nés en 2005)**

3 joueurs ont participé au 1<sup>er</sup> tour régional à PONTAULT-COMBAULT le mercredi 27/2 et 2 sont convoqués pour le match contre le F.C. PARIS SAINT-GERMAIN, ce mercredi 13/3.

✓ **Sélection U 15 G Futsal (nés en 2004)**

2 rassemblements ont eu lieu les mercredis 6 et 20/2, avant l'Interdistricts du samedi 23/2, à GIF SUR YVETTE, face à la sélection du District de l'Essonne.

1<sup>ère</sup> victoire de l'histoire d'une sélection des Yvelines de Futsal 8 buts à 3.

A souligner la participation notamment des clubs et éducateurs de LA TOILE, NOMADES FUTSAL, E.S. GUYANCOURT, F.C. MANTOIS 78, plus la section sportive de LA VAUCOULEUR.

✓ **Détection U 12 F (nées en 2007) et U 13 F (nées en 2006)**

2<sup>ème</sup> Centre de perfectionnement le dimanche 17/3, à NOISY-LE-ROI.

27 joueuses U 12 F licenciées dans 9 clubs / 16 joueuses U 13 F licenciées dans 5 clubs.

✓ **Détection U 14 F (nés en 2005)**

1<sup>er</sup> rassemblement le 6/2, à SAINT-CYR L'ECOLE.

Stage le samedi 23/2, à CLAIREFONTAINE (20 joueuses)

✓ **Interdistricts (78 - 92 - 95) le jeudi 28/2, à VELIZY-VILLACOUBLAY**

Très bon comportement des joueuses avec notamment 2 victoires 4 - 0 et 11 joueuses retenues pour le 1<sup>er</sup> tour régional.

✓ **Sélection U 15 F (nées en 2004)**

4 joueuses (toutes du F.C. PARIS SAINT-GERMAIN) retenues dans l'équipe régionale 1 et 6 joueuses (2 hors PARIS SAINT-GERMAIN) dans l'équipe régionale 2

✓ **Sélection U 15 G (nés en 2004)**

Période de brassage. La Ligue doit présenter 3 équipes aux Interligues, dont 1 équipe dite « Avenir ».

✓ **Sélection U 16 G (nés en 2003)**

En dehors des joueurs du F.C. PARIS SAINT-GERMAIN, on peut noter la participation d'un joueur du F.C. MANTOIS 78 aux Interligues, à FONTAINEBLEAU (2 victoires et 1 défaite)

✓ **Perfectionnement Gardiens de but U 13 G/F et U 14 G/F**

3<sup>ème</sup> séance le dimanche 24/3, à NEAUPHLE

## **8 / L'ARBITRAGE**

### **➤ Le nouveau dossier médical des Arbitres**

La Commission Fédérale Médicale et l'Association des Médecins Fédéraux Régionaux ont acté une modification majeure concernant le protocole cardiologique à effectuer par les Arbitres lors de la constitution de leur dossier médical en vue de l'obtention de leur licence.

Cette actualisation concerne uniquement la partie « Appareil cardio-respiratoire » et porte sur :

- l'harmonisation des examens pour les femmes et les hommes,

- la nature et la fréquence des examens à effectuer, en fonction de l'âge et des facteurs de risque.

Sont désormais requis :

- **jusqu'à 34 ans inclus**, l'E.C.G. (électrocardiogramme) de repos **et l'échographie cardiaque, uniquement lors de la 1<sup>ère</sup> licence**, à partir de 18 ans,

Pour les Arbitres qui ne peuvent justifier avoir déjà effectué une échographie cardiaque, celle-ci sera exigée, **lorsqu'il ne s'agit pas d'une 1<sup>ère</sup> licence**, à compter de la saison 2021 / 2022.

- **de 35 à 50 ans inclus** : l'E.C.G. de repos **et l'épreuve d'effort à visée cardiologique tous les 5 ans**, en cas de facteur de risque 0 ou 1,

- **dès 51 ans** : l'E.C.G. de repos **tous les ans** et l'épreuve d'effort à visée cardiologique **tous les 5 ans**, en cas de facteur de risque 0 ou 1,

- **dès 35 ans** : l'E.C.G. de repos **tous les ans** et l'épreuve d'effort à visée cardiologique **tous les 5 ans**, en cas de facteur de risque 2 ou +, étant noté que selon l'avis du médecin ou du cardiologue, la fréquence peut être modifiée et d'autres examens demandés.

Doivent être joints le tracé et l'interprétation (non automatique) de l'E.C.G. et les conclusions des autres examens.

Compte tenu de ces nouvelles dispositions, certains Arbitres auront à subir **des examens supplémentaires** par rapport aux saisons précédentes, **ce qui nécessite une prise de rendez-vous anticipée.**

Tous les Arbitres vont donc être invités à **se préoccuper dès maintenant** de la constitution de leur dossier médical pour la saison prochaine, étant souligné que **seul le nouveau dossier médical sera valide à compter de la saison 2019 / 2020.**

➤ **Les Arbitres n'ayant pas renouvelé leur licence pour la saison 2018 / 2019**

Il est rappelé que l'article 10 du Règlement Intérieur de la Commission de District de l'Arbitrage (C.D.A.) relatif à la qualification des Arbitres et au renouvellement des Licences prévoit que tout Arbitre Départemental a l'obligation de fournir un dossier médical conforme à celui fixé par la Commission Médicale du District et que tout Arbitre dont la situation au 31 janvier n'est pas conforme à ces dispositions ne fait plus partie de l'effectif arbitral.

La C.D.A. a, comme chaque année, établi la liste des Arbitres suivants, qui n'ont pas effectué leur demande de licence et/ou n'ont pas produit le dossier médical réglementaire.

Le Comité acte de ce que ne font donc plus partie du corps arbitral les 44 Arbitres suivants :

ABAAYRISS Abdellah	U.S.B.S. EPONE
ALVES Maxime	F.C. VERSAILLES 78
AZEVEDO Allan	STADE GARGENVILLE
BAGAYOGO Diatta	F. C. DE MAGNANVILLE
BARBOSA Sam	F.C. VILLEPREUX
BASSALAS DOTES Suffi	E.S. LE PERRAY FOOTBALL
BELHADJ ADDA Yacine	CONFLANS F.C.
BODZEN Jordy	A.F.C. SAINT-CYR
BOUAZIZ Eric	U.S. MARLY LE ROI
BRYSENS Alvin	A.S. MESNIL LE ROI
CHRISTOPHE Chrislane	E.S. TRAPPES
DAGNA MARIE Pierre	LE CHESNAY 78 F.C.
DETOURS Félix	A.O. BUC
DIOP Gérard	PORCHEVILLE F.C.
DJAHAFI Yasmine	CONFLANS F.C.
DURMUS Ozan	E.S. TRAPPES
DURMUS Serhat	E.S. TRAPPES
EL ZABAN Nadire	A.S. MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
ESSYAM Redwane	U.S. HARDRICOURT
FILIP Benjamin	STADE GARGENVILLE
FILIP Vincent	STADE GARGENVILLE



FORTIER Bruno	A.S. GUERVILLE ARNOUVILLE
GAZARD-POSSET Hermann	U.S. MONTESSON
HAMMADI Jaouad	VOISINS F.C.
JAKHJOUKH Yassin	E.S. TRAPPES
KACED Mohamed	A.S. MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
KINGUE Thierry	A.S.L. MESNIL SAINT-DENIS
MAIGA ALHASSANE Habib	O.F.C. LES MUREAUX
MARGERIN Jordan	C.S. ACHERES
MATHURIN Guerdy	LE CHESNAY 78 F.C.
MBEMBA Randy	STADE GARGENVILLE
NEGHIZ Abdel	C.S. CELLOIS
OUKHABOU Ahmed	O.F.C. LES MUREAUX
PEREZ CRUZ Agustin	LAINVILLOIS F.C.
PIERRE Sébastien	R.C. NEAUPHLE-PONTCHARTRAIN 78
RABORT Gérard	A.S. FONTENAY SAINT-PERE
SALLAMI Brahim	STADE GARGENVILLE STADE
SAUVANET Jean-Marc	A.S. CARRIERES GRESILLONS
SINHINGBE Kévin	C.S.M. ROSNY-SUR-SEINE
SY Hamath	F.C. MANTOIS 78
THEZENAS Mathieu	F.C. VERSAILLES 78
THOMAR Alexis	E.S. VAUXOISE
YAHATENE Mohmed	E.S. TRAPPES
ZAROUAL Fawzy	AUBERGENVILLE F.C.

➤ **Le changement de mode de paiement des indemnités des Arbitres du District**

La question du mode de paiement des Arbitres du District tel qu'il peut être envisagé (paiement par le District et non plus par les clubs, avec remboursement par les clubs, par voie de prélèvement) va être examinée par un Groupe de réflexion, qui comprendra des représentants des clubs, des Arbitres et des représentants du District.

Une réunion de ce Groupe se tiendra le lundi 18/3, au siège du District.

Une décision sera ensuite à prendre par le Comité de Direction lors de sa prochaine réunion, le 10/4.

➤ **Le passage des « Très Jeunes Arbitres » vers le statut de « Jeunes Arbitres »**

24 « Très Jeunes Arbitres » (T.J.A.) (filles et garçons) ont été formés la saison dernière et 24 autres viennent, cette saison, de réussir leur examen théorique, dans le cadre de la classe Foot Arbitrage qui fonctionne au Collège Jules Verne aux MUREAUX.

Il est d'ailleurs souhaité, et espéré, que cette classe puisse obtenir le statut de Section Sportive Scolaire lors de la rentrée scolaire prochaine.

Ces T.J.A. sont « utilisés » par l'O.F.C. LES MUREAUX pour des rencontres de Football d'Animation et le District fera appel à eux, le 6/4, lors des Finales Départementales du Festival Foot U 13, ce qui permet, sous le regard d'Arbitres tuteurs, de les mettre en situation et de les faire progresser.

La question se pose de savoir comment peut être facilitée leur transition vers le Statut de « Jeunes Arbitres », qui ne peut leur être attribué que lorsqu'ils atteignent l'âge de 15 ans au 1<sup>er</sup> janvier de la saison.

Il y a lieu en effet de considérer qu'ils ont déjà reçu une formation à la fonction d'Arbitre, ce qui semble nécessiter, non pas une formation complète comme pour les candidats habituels, mais une formation qui soit complémentaire à celle déjà reçue.

La question a été posée le 15/2 à la Ligue car le District ne peut décider de dispenser une telle formation adaptée, car les formations d'Arbitres sont organisées dans des conditions précises, sous l'égide de l'Institut Régional de Formation du Football (IR2F).

La question se posera également de l'utilisation, pour une telle formation adaptée, des Bons de formation.

La réponse de la Ligue est que dès lors que ces Très Jeunes Arbitres ont satisfait à l'ensemble des examens et contrôles réglementaires (examen théorique et match), ils sont titulaires d'une licence d'Arbitre et sont donc des arbitres officiels répondant, eu égard à leur âge, au statut de Très Jeunes Arbitres.

Ils peuvent donc arbitrer des rencontres de football à 11 sur des rencontres de compétitions de Jeunes et ils deviennent Jeunes Arbitres lorsqu'ils atteignent l'âge au 1<sup>er</sup> janvier de la saison.

#### ➤ « Trophées des Jeunes Officiels 2019 ».

Lors du Comité de Direction du 30/1, il avait été indiqué que la Section Régionale Ile de France de l'**Association Française du Corps Arbitral Multisports** (A.F.C.A.M.) demandait que des candidatures d'Arbitres lui soient proposées dans la perspective de la remise d'un « **Trophée des Jeunes Officiels 2019** », opération administrée conjointement par l'A.F.C.A.M. Île-de-France et le Comité Régional Olympique et Sportif d'Ile de France (C.R.O.S.I.F.).

Le District a présenté la candidature de **Gabriel HENRY, Jeune Arbitre de la Fédération, 20 ans**, à qui un trophée sera remis lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'A.F.C.A.M. Ile de France, à la Mairie du 16<sup>ème</sup>, le jeudi 28/3, à laquelle M. Jean-Loup LEPLAT représentera le District.

## 9 / LES FINANCES

Mme Sandrine SANCHEZ, Trésorière Générale, fait le point des clubs qui restent encore débiteurs envers le District.

**La procédure de suspension est en cours de mise en œuvre** à l'encontre des clubs concernés.

## 10 / LE FOOTBALL D'ANIMATION

M. Jean-Luc BOIVIN indique que les **Finales départementales du Festival Foot U 13 Pitch** se dérouleront le samedi 6/4, à MAUREPAS et regrouperont 16 équipes masculines et 8 équipes féminines.

Tous les clubs qualifiés ont été invités à participer à la réunion de présentation de la journée, le 14/3, à 18 h 30, au siège du District.

Cette réunion sera l'occasion d'effectuer le **tirage au sort** de la répartition des équipes au sein de la poule, ce qui déterminera l'ordre des premières rencontres.

M. Michel ROBLES évoque la question de **la formation des « Très Jeunes Arbitres »** qui officieront lors de ces Finales Départementales du Festival Foot U 13.

Par ailleurs, s'agissant du **calendrier du Football d'Animation**, M. Jean-Luc BOIVIN indique que, pour la saison prochaine, il est prévu, à la demande des clubs, de laisser libres un certain nombre de dates pour leur permettre, s'ils le souhaitent, de conclure des matches amicaux.

Il indique enfin que des **certifications d'Arbitres** sont tout récemment intervenues dans le cadre de l'obligation qui est celle des clubs engagés en Critérium U 12 / U 13 Espoir à 8, de disposer, notamment, d'Arbitres centraux formés et/ou certifiés sur les rencontres dudit Critérium.

## 11 / LE FOOTBALL FEMININ

#### ➤ **Le Tournoi pré-qualificatif de la « Paris LadiesCup 2019 » (U 16 F à 7).**

Parmi les actions organisées par la Ligue dans le cadre de la Coupe du Monde Féminine de la F.I.F.A. « France 2019 », figure la « Paris LadiesCup 2019 », tournoi U 16 F à 7, qui aura lieu à PARIS, du 6 au 8/6, avec la participation de 16 équipes, dont 8 de clubs étrangers et 8 issues des tournois pré-qualificatifs organisés par les Districts Franciliens.

Un tournoi pré-qualificatif avait donc été organisé par le District, dont la 1<sup>ère</sup> phase, qui a réuni 16 équipes réparties en 4 plateaux de 4 équipes tirées au sort, s'est déroulée le 12/1/2019.

Les équipes de l'**A.S. POISSY**, du **F.C. PARIS SAINT-GERMAIN**, de l'**E.S. GUYANCOURT** et de l'**E.S. TRAPPES** s'étaient alors qualifiées et elles ont participé, le 23/2, à FOURQUEUX, au plateau final du District.

Chaque équipe a ainsi été opposée aux 3 autres équipes qualifiées, dans le cadre d'un mini-championnat.

Le classement final a été le suivant :

1 <sup>er</sup>	<b>F.C. PARIS SAINT-GERMAIN</b>	12 points
2 <sup>ème</sup>	E.S. TRAPPES	9 points
3 <sup>ème</sup>	E.S. GUYANCOURT	4 points
4 <sup>ème</sup>	A.S. POISSY	4 points

C'est donc le **F.C. PARIS SAINT-GERMAIN** qui représentera les Yvelines lors de la phase finale de la « Paris LadiesCup 2019 », à PARIS, du 6 au 8/6/2019, avec la participation de 16 équipes, dont 8 de clubs étrangers et 8 issues des tournois pré-qualificatifs organisés par les Districts.

Enfin, il est rappelé que le **Tournoi « Sélections »**, Tournoi International « Exhibition » U 16 F à 11 aura lieu du 27 au 29/6, avec la participation de l'Equipe de France et de 3 sélections nationales, représentant l'Asie, l'Afrique et l'Amérique du nord ou latine.

#### ➤ **Les compétitions féminines Jeunes de la saison 2019 / 2020**

Pour la saison 2019 / 2020, les compétitions Féminines Jeunes concerneront les catégories U 15 F et U 18 F et non plus les catégories U 16 F et U 19 F.

Le District a interrogé la Ligue, le 26/2, quant aux conditions de participation des joueuses aux nouvelles compétitions U 15 F et U 18 F, car les clubs commencent à interroger le District à ce sujet dans le but d'anticiper sur leur organisation de la saison prochaine.

Pour information, la prochaine réunion du Comité de Direction de la Ligue a été reportée du 18/3 au 1<sup>er</sup>/4.

#### ➤ **L'Opération « Mesdames, Franchissez la Barrière »**, le samedi 16/3, à GARGENVILLE

Dans le cadre de la 7<sup>ème</sup> édition de l'opération « Mesdames, Franchissez la Barrière », la F.F.F. lance, dans chaque département, une opération qui vise à développer l'implication des femmes dans le football et à les accompagner dans leur prise de fonctions.

Il s'agit d'une action fédérale de féminisation, dont **l'objectif principal est de recruter des femmes dirigeantes**.

En cette année de Coupe du Monde Féminine de la F.I.F.A. « *France 2019* » (7 juin - 7 juillet), c'est le STADE GARGENVILLE, en collaboration avec la Ville de GARGENVILLE et le District des Yvelines, qui organise une matinée spécifique.

Le but est de sensibiliser les femmes, dont celles proches de votre club, aux différents rôles qu'elles pourraient jouer au sein des clubs de football.

#### ➤ **La Soirée des Etoiles Féminines**

Organisée par la Ligue, le 18/4, cette soirée aura pour but de mettre en lumière le rôle des femmes dans la gestion et l'animation des clubs.

Dans ce but, la Ligue a demandé aux Districts de lui communiquer la liste des actrices du football dans les Yvelines (élues ou membres de Commissions).

#### ➤ **La Journée du Football Féminin**

Il est indiqué que la Journée du Football Féminin se déroulera le samedi 1<sup>er</sup>/6, à ELANCOURT.

## **12 / LE FOOTBALL DIVERSIFIE**

### **➤ Le Futsal**

Est évoquée la réunion qui s'est tenue le 5/2, avec les clubs Futsal, au siège du District.

Les clubs ont exprimé les souhaits suivants :

#### **S'agissant de la Coupe des Yvelines Futsal :**

- . que l'engagement soit obligatoire, soit réservé aux équipes participant aux Championnats Futsal du District et soit possible pour plusieurs équipes d'un même club, qui seraient alors hiérarchisées,
- . que soit remplacée la formule plateaux par des matches à élimination directe,
- . que soit mise en place une réglementation visant à préserver les équipes inférieures.

#### **S'agissant de la licence nécessaire :**

- . que la licence Futsal soit obligatoire pour participer aux compétitions Futsal du District

#### **S'agissant du calendrier :**

- . que les clubs aient une connaissance plus précoce du calendrier général
- . que les compétitions débutent plus tôt dans la saison (2<sup>ème</sup>/3<sup>ème</sup> semaine de septembre)
- . que les premières rencontres de la saison ne soient pas connues très peu de temps avant leur date
- . que des rencontres puissent se dérouler le dimanche, avec l'accord du club adverse

#### **S'agissant des formations :**

- . que la Formation Futsal Découverte soit proposée plus tôt dans la saison

#### **S'agissant de l'Arbitrage :**

- . que l'Arbitrage soit plus sévère

Par ailleurs, actuellement, les 2 Arbitres désignés se partagent une seule indemnité de match (15 € et de déplacement (46 €), soit 61 €

Il a été convenu d'examiner, lors d'une prochaine rencontre, la possibilité de verser 1 indemnité de match + 2 indemnités de déplacement, soit un total de 107 €

#### **S'agissant de la communication du District sur le Futsal :**

- . que le Futsal fasse l'objet d'articles et de reportages, dans le but de mettre la discipline en valeur.

Des décisions seront prises pour une application lors de la prochaine saison.

### **➤ Le Challenge des + de 45 ans**

Il a été constaté, à la date du 26/2, un nombre beaucoup trop important de rencontres non jouées, ce qui a conduit la Commission à réagir en demandant aux clubs de se mettre d'accord sur de nouvelles dates :

M. Gérard DACHEUX, en tant qu'animateur initial de cette offre de pratique et comme il était prévu lors de la réunion consultative avec les clubs avant le lancement, envisage de proposer une réunion avec les clubs engagés.

## 13 / LE « LABEL JEUNES » ET LE LABEL DES ECOLES FEMININES DE FOOTBALL

### ➤ Les Labels de la saison 2017 / 2018

M. Ali SAHALI fait le point quant à la remise des dotations attribuées aux clubs lauréats du « **Label Jeunes** » de la saison 2017 / 2018 :

. le 23/2, à CONFLANS SAINTE-HONORINE

Reste à fixer la date pour l'E.S. TRAPPES.

Par ailleurs, les dotations attribuées aux **clubs attributaires du Label des Ecoles Féminines de Football de la saison 2017 / 2018** ont été remises aux clubs par la Ligue, le 1<sup>er</sup>/12, à Morfondé.

Il apparaît toutefois nécessaire de **valoriser l'attribution de ce Label** en procédant à une remise symbolique au sein de chaque club concerné.

Il y avait donc lieu, dans ce but, de prendre contact avec les clubs concernés.

Les dates de remise actuellement fixées sont les suivantes :

. le samedi 23/3, au RAMBOUILLET YVELINES F .C.,

. le samedi 18/5, à l'O.S.C. ELANCOURT,

. le samedi 18/5, au C.S.M. ROSNY-SUR-SEINE.

La remise à l'E.S TRAPPES interviendra à l'occasion de la remise du « Label Jeunes ».

### ➤ La campagne de Labellisation de la saison 2018 / 2019

Il est rappelé que la date butoir de dépôt des dossiers, via Footclubs, était fixée au 31/1.

#### . **Le « Label Jeunes »**

Le Comité déjà pris acte de ce que la Commission Régionale de Labellisation qui s'est réunie le 21/1, a émis un avis favorable pour les clubs évoluant au **niveau national** (F.C. PARIS SAINT-GERMAIN, F.C. VERSAILLES 78 et O.F.C. LES MUREAUX).

La validation des critères incontournables pour l'A.S. POISSY et le F.C. MANTOIS 78, pour le niveau Elite, sera soumise à la Commission Régionale du 27/5.

**Au 30/1, 3 clubs** avaient déposé un dossier de candidature au « Label Jeunes » :

A.S. MAUREPAS	niveau Espoir
A.S. MONTIGNY-LE-BRETONNEUX	niveau Elite
RAMBOUILLET YVELINES F.C.	niveau Elite

Depuis, 6 clubs se sont inscrits dans les délais :

E.S. GUYANCOURT	non éligible
HOUILLES A.C.	non éligible
MAGNY 78 F.C.	non éligible
F.O. PLAISIR	non éligible

Et 2 clubs se sont inscrits hors délai :

A.S.C. VELIZY	niveau Excellence
O.M.S. FOURQUEUX FOOTBALL	non éligible

## . La Labellisation des Ecoles Féminines de Football

**Au 30/1, 4 clubs** avaient déposé un dossier de candidature à la Labellisation de leur Ecole Féminine de Football :

CONFLANS F.C.	niveau Argent	
A.S. MAUREPAS	non éligible	
RAMBOUILLET YVELINES F.C.	niveau Argent	(niveau Bronze 2018 / 2021)
F.C. VERSAILLES 78	niveau Or	

Depuis, 6 clubs se sont inscrits dans les délais :

A.S. POISSY	niveau Or	(niveau Or 2017 / 2019)
U.S. CARRIERES SUR SEINE	non éligible	(niveau Bronze 2017 / 2019)
E.S. GUYANCOURT	non éligible	(niveau Bronze 2017 / 2019)
C.S.M. ROSNY SUR SEINE	niveau Argent	(niveau Bronze 2018 / 2021)
VOISINS F.C.	niveau Bronze	(niveau Bronze 2017 / 2019)
MAGNY 78 F.C.	niveau Argent	

Et 2 clubs se sont inscrits hors délai :

A.S. MONTIGNY-LE-BRETONNEUX	niveau Or	(niveau Argent 2017 / 2019)
A.S.C. VELIZY	niveau Bronze	

## 14 / L'AIDE DE L'EX-CENTRE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT (C.N.D.S.) POUR 2019

Il est rappelé que, comme cela avait été indiqué au Comité de Direction lors de sa réunion du 30/1/2019, la Loi de Finances pour 2019 a créé l'« **Agence Nationale du Sport chargée de la haute performance sportive et du développement de l'accès à la pratique sportive** », qui se substitue au Centre National pour le Développement du Sport (C.N.D.S.) et à divers services et Commissions de la Direction des Sports et de l'I.N.S.E.P..

Au cours du dernier Conseil d'Administration du C.N.D.S. avant son transfert au sein de la nouvelle Agence Nationale du Sport, qui s'est tenu le 19/2 en présence de la ministre des Sports et de ses équipes, du Président du C.N.O.S.F., de la Présidente du Comité Paralympique et Sportif Français (C.P.S.F.), des représentants des Collectivités Territoriales (Association des Maires de France, Association des Régions de France, ...) et des Parlementaires, des mesures structurantes au profit du développement des pratiques ont été votées à l'unanimité.

Il est prévu que ces décisions qui concernent l'emploi sportif, les équipements et le soutien aux associations sportives puissent assurer une continuité d'engagement de l'Etat en faveur du sport pour un budget total de 160 M€ en 2019. Ce budget a été discuté avec les acteurs du monde sportif permettant d'aboutir à un **vote à l'unanimité** de chacune des délibérations.

Hors le programme Emplois, qui représente **55 M€**, la part territoriale, soit **60 M€**, qui représente **l'aide directe aux clubs, Ligues et associations**, valorisera pour la 1<sup>ère</sup> fois la démarche d'autonomisation des Fédérations en capacité de présenter un Projet Sportif Fédéral - ou Plan de Développement - opérationnel dès mars 2019.

Ainsi, **33,1 M€** seront réservés aux clubs et structures déconcentrées affiliées à une Fédération déjà dotée d'un Projet Sportif Fédéral.

Les Fédérations en capacité de construire un Projet Sportif Fédéral devaient déposer leur dossier de candidature avant le 1<sup>er</sup>/3/2019 auprès du C.N.D.S. et pour qu'il puisse être validé, il devait répondre aux 3 critères suivants :

- s'inscrire dans une logique de responsabilité sociale et environnementale permettant de garantir le développement de la pratique du sport pour tous les publics, à tous les âges de la vie et sur tous les territoires,
- être établi de manière collégiale et en toute transparence au sein de la Fédération,
- avoir une grille de critères de répartition des aides équitables et transparents.

Il semble que la F.F.F. ait décidé de s'inscrire, dès 2019, dans ce dispositif, mais cela reste toutefois à confirmer.

S'agissant des clubs et des structures déconcentrées des Fédérations dont le Projet Sportif Fédéral ne sera finalisé que pour 2020, les financements seront, comme précédemment, répartis à hauteur de **24,1 M€** par l'intermédiaire des Délégués territoriaux au sein des services déconcentrés après examen lors d'une Commission territoriale associant les différents acteurs.

La campagne 2019 vient d'être lancée par la D.D.C.S., la date limite de dépôt des dossiers étant fixée au 19/4/2019.

Des réunions d'accompagnement / conseils des clubs sont programmées les 29/3, 5/4, 9/4, 10/4 et 12/4/2019.

Il est toutefois souligné que les modalités pratiques d'organisation de la campagne « part territoriale » pour les Fédérations déjà dotées d'un Projet Sportif Fédéral et participant donc au dispositif « pilote » ne sont pas encore déterminées.

Il est rappelé, pour mémoire, qu'en 2018 :

- le Football Yvelinois a obtenu, du C.N.D.S., **92 000 €**, dont 63 000 € pour les clubs et 29 000 € pour le District.

- au titre des emplois, ce sont **54 100 €** qui ont été obtenus, dont 34 600 € pour les clubs Yvelinois et 19 500 € pour le District.

## **15 / LES EFFECTIFS DES LICENCIES**

➤ **Le District** comptait, au 1<sup>er</sup>/3/2019, **41 062 licencié(e)s**, soit **1 703 de plus** qu'au 1<sup>er</sup>/3/2018 (39 359).

L'augmentation du nombre des licencié(e)s Yvelinois atteint donc **4,33 %**.

Le **Football Féminin** est en très forte augmentation (+ 13,01 %), puisqu'on constate, au 1<sup>er</sup>/3/2019, 2 145 licenciées, contre 1 898 au 1<sup>er</sup>/3/2018 et 1 940 à la fin de la saison 2017 / 2018.

Pour le **Football d'Animation**, l'évolution globale est de + 1 692 licencié(e)s, soit **+ 10,27 %**.

Le nombre des « **encadrants** » est en hausse (+ 2,96 %) au 1<sup>er</sup>/3/2019 (4 415 contre 4 288 au 1<sup>er</sup>/3/2018) dont + 2,82 % pour les Dirigeant(e)s et + 3,71 % pour les Educateurs Fédéraux, les Entraîneurs et les animateurs Fédéraux.

Pour mémoire, le District comptait :

- à la fin de la saison 2017 / 2018, **39 818 licencié(e)s**
- à la fin de la saison 2016 / 2017, **39 734 licencié(e)s**
- à la fin de la saison 2015 / 2016, **38 643 licencié(e)s**

A la date du 12/3, le District comptait **41 135** licencié(e)s.

➤ De son côté, **la Ligue** comptait au 8/3/2019, **277 054 licencié(e)s**, soit 12 139 licencié(e)s de plus que la saison dernière à la même date (264 915).

L'augmentation globale est de **4,58 %**.

Rappelons qu'elle comptait :

- à la fin de la saison 2017 / 2018, **267 958 licencié(e)s**,
- à la fin de la saison 2016 / 2017, **268 211 licencié(e)s**,

- à la fin de la saison 2015 / 2016, **261 670 licencié(e)s.**

## 16 / AGENDA

Sont rappelés aux membres du Comité les rendez-vous des prochaines semaines :

- ✓ le jeudi 14/3, à BAILLET EN FRANCE (Val d'Oise) : **Réunion des Présidents de District Franciliens**
- ✓ le samedi 16/3, à GARGENVILLE : **Opération « Mesdames, Franchissez la Barrière »**
- ✓ le mercredi 20/3, à la Préfecture des Yvelines : **Réunion des Directeurs des Sports des Villes et groupements de communes des Yvelines**
- ✓ **Les Rendez-vous du C.R.I.B. (Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles) :**
  - . le jeudi 21/3, à MEULAN : sur le thème : « **Démarches, fonctionnement et obligations juridiques pour la bonne gestion d'une association** »
- ✓ le vendredi 22/3, à l'Hôtel de Ville de VERSAILLES, **14<sup>ème</sup> édition de la « Soirée Olympique », organisée par le Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines (C.D.O.S. 78)** avec remise, notamment, des « Éclats Olympiques », du trophée et des diplômes du « Fair-play » départemental, des « Palmes du Bénévolat », du « Challenge de la Commune et de l'Intercommunalité la plus sportive des Yvelines »
- ✓ le samedi 23/3, au siège du District : **Session de formation des Présidents de Club**
- ✓ le samedi 23/3 : **Remise du Label des Ecoles Féminines de Football au RAMBOUILLET YVELINES F.C.**
- ✓ le samedi 23/3, à BOIS D'ARCY : **Assemblée Générale ordinaire 2019 du Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines (C.D.O.S. 78)**
- ✓ le mercredi 27/3, au siège du District : **Remise des Prix de l'édition 2018 / 2019 du concours « OSE » Yvelines (Opération pour un Sport Egalitaire)**

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (D.D.C.S.), en partenariat avec la Déléguée départementale aux droits des femmes, travaille, depuis plusieurs années, sur le sujet Femmes et Sport.

A l'occasion du 2<sup>ème</sup> Concours « OSE » Yvelines (Opération pour un Sport Egalitaire), le jury a décidé d'attribuer **4 prix à des porteurs de projets sur les différents thèmes en lien avec la pratique féminine, l'accès aux responsabilités, la mixité des pratiques, etc.**

La remise des prix officielle pour valoriser ce travail, en présence de Mme Valérie SAINTOYANT, Sous-préfète chargée de la politique de la Ville, de Mme Christine JACQUEMOIRE, Directrice Départementale de la Cohésion Sociale et de M. Jean-Claude REDON, Président du Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines, aura lieu au siège du District, 2019 étant l'année des femmes sportives et de la Coupe du Monde Féminine « F.I.F.A. 2019 » en France, ce qui permettra de faire un **focus sur la Coupe du Monde Féminine** et les animations qui sont mises en place à cette occasion.

- ✓ le vendredi 29/3, à BERCK-SUR-MER (sur le territoire du District de la Côte d'Opale) : **Réunion du secteur 2 de l'Association Nationale des Présidents de District de Football (A.N.P.D.F.)**
- ✓ le lundi 1<sup>er</sup>/4 : **Réunion du Comité de Direction de la Ligue, précédée d'une réunion Président de Ligue / Présidents de District**
- ✓ le samedi 6/4, à MAUREPAS : **Finales Départementales du Festival Foot U 13**
- ✓ le jeudi 18/4, à PARIS : **Soirée des Etoiles Féminines**



- ✓ le samedi 27/4, à PARIS : **Journée Nationale des Bénévoles et Finales de la Coupe Gambardella-Crédit Agricole et de la Coupe de France**
- ✓ le lundi 29/4 : **Réunion du Comité de Direction de la Ligue**
- ✓ le samedi 4/5 : **Finales Régionales du Festival Foot U 13**
- ✓ le dimanche 5/5, à FONTENAY-LE-FLEURY : **Finales des Coupes des Yvelines Futsal**
- ✓ le samedi 11/5 , au siège de la F.F.F. : **Collèges des Présidents de Ligue, des Présidents de District et des Autres Acteurs du Football Amateur**

## **17 / QUESTIONS DIVERSES**

M. Gérard DACHEUX évoque le projet en discussion avec M. Lucas ESTASSY, Coordinateur socio-sportif en établissements pénitentiaires, en vue d'**organiser une session de formation à l'arbitrage pour certains détenus de la Maison Centrale de POISSY.**

L'un des objectifs des activités sportives en milieu carcéral est de proposer des projets **dans une dynamique de réinsertion**, ce qui passe notamment par le réapprentissage des règles.

Il souhaite que la convention nécessaire intervienne rapidement.

M. Michel ROBLES évoque la question des **Educateurs qui, à titre bénévole, apportent leur concours au District lors de certaines actions techniques.** Est soulevée la question de leur couverture en matière d'assurance.

Il est convenu que sera produite une liste pour que, le cas échéant, elle soit communiquée à l'assureur du District.

Mme Sandrine SANCHEZ indique, s'agissant du dispositif « **Foot à l'Ecole** », que **pour ce qui est des écoles élémentaires**, la 3<sup>ème</sup> réunion de la Commission Mixte Départementale a eu lieu le 14/2, au siège du District.

Un état des inscriptions au dispositif « Foot à l'Ecole » destiné aux classes de C.E. 1 à C.M. 2, a été présenté. A ce jour, 35 classes sont inscrites, issues de 14 écoles réparties dans 10 des 28 Circonscriptions du Département.

La prochaine réunion est programmée le 21/3, au siège du District, en vue de choisir, parmi les productions artistiques des classes, celles qui seront récompensées.

**Un rassemblement départemental des classes participant au dispositif** est programmé le vendredi 14/6, à ELANCOURT.

M. Jean-Loup LEPLAT indique au Comité de Direction que la **Commission Formation** s'est réunie les 11 /2 et 1<sup>er</sup>/3/2019, dans le but de mettre à jour le calendrier des sessions de formation de la fin de la saison 2018 / 2019, à savoir :

- . le 9/3: « Dirigeants/accompagnateurs de Football d'Animation » (après actualisation du diaporama de formation en séance),
- . le 9/3 : « Dirigeants de Football à 11 »,
- . le 23/3 : « Le Président de club »,
- . le 13/4 : « Responsabilités et assurances sportives »

Toutes ces formations se dérouleront au siège du District.

La date de la session de **formation des « Secrétaires, salariés administratifs et /ou correspondants de club »** reste à fixer.

Par ailleurs, la formation des Formateurs de dirigeants est, conformément au **Parcours Fédéral de Formation des Dirigeants**, à envisager et à réaliser en lien avec l'Institut Régional de Formation du Football (IR2F).

**Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 55.**

---

**Prochaine réunion du Comité de Direction :**

**le mercredi 10 avril 2019, à 18 H 30**

---

***Les décisions du Comité de Direction du District sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la Ligue de Paris-Ile de France, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le journal numérique « Yvelines Football », sur le site Internet officiel du District ou sur Footclubs (ou, le cas échéant, de leur notification par courrier électronique), dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue.***